



2015-M-24-DGER -
M-LEVEQUE - Réponse BAC STAV
→ Yoann VIGNER

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Générale
de l'enseignement
et de la recherche

Service de l'enseignement
technique

Le Sous-directeur des
politiques de formation et
d'éducation

1ter, avenue de Lowendal
75700 Paris 07 SP

Dossier suivi par :
Michel LEVEQUE

Tél. : 01 49 55 51 48
Fax : 01 49 55 40 06

N° 57

Objet : Bac STAV

Paris, le 24 NOV. 2015

Monsieur,

Suite à votre courrier du 10 octobre 2015, vous voudrez bien trouver ci-après des éléments de réponse à vos interrogations sur l'organisation et l'évolution du baccalauréat technologique STAV

De façon générale, les épreuves orales se sont déroulées dans 37 centres comportant entre 15 à 30 salles et 100 à 200 candidats par centre. Les candidats ont présenté les trois épreuves dans la même journée.

- E2 : première année de mise en place de deux épreuves terminales orales de LV1 et LV2.

Les procès verbaux des centres n'ont pas relevé de difficultés relatives aux matériels d'écoute. Tous les postes d'évaluation étaient munis d'un système d'écoute soit double casque, soit mini-enceintes de telle sorte que l'examineur et le candidat pouvaient écouter ensemble le document audio. Les enseignants, d'une manière générale, se sont sentis plus à l'aise avec les appareils à double casque. Les sujets ont été préparés par les enseignants (8 à 10 par enseignant), vérifiés et mis dans un « pot commun » lors d'une séance d'harmonisation. Les mêmes sujets ont été utilisés d'un jour sur l'autre.

Les grilles d'évaluation sont quasiment identiques pour la LV1 et la LV2. Une session de formation des examinateurs de langues s'est tenue au mois d'avril avec des explications précises sur leur utilisation.

- E9 : organisation des épreuves.

Après interrogation des quatre régions responsables de l'organisation, la DGER a eu confirmation qu'il n'y a pas eu de poste d'évaluation incomplet, avec toutefois une absence de dernière minute qui a obligé à une nouvelle répartition des candidats sur un centre. Lorsque les examinateurs sont convoqués la veille pour la séance d'harmonisation, cela permet d'avoir un peu plus de temps pour assurer les remplacements de dernière minute.

- Epreuves du 2nd groupe

La possibilité qui a été donnée aux candidats de modifier leur choix d'épreuves a été mise en place dans l'intérêt des candidats qui n'auraient pu accéder au choix pendant la journée d'ouverture du site web. Un nombre minimum de candidats ont, en effet, signifié leur choix à leur arrivée sur le centre d'épreuves (moins d'une dizaine sur les 26 centres d'épreuves) sans pour autant le désorganiser. Le tirage au sort (modalité de passage de l'épreuve E5) figure dans la note de service 2014-199 du 13 mars 2014. Il a pu induire quelques difficultés d'organisation qui ont été résolues sur place.

- Meilleure des deux notes.

Un projet d'arrêté rectificatif a été soumis au CTEA du 12 novembre. Il prévoit, en effet, la possibilité pour le candidat de maintenir la meilleure des deux notes (épreuve du 1^{er} groupe ou épreuve du 2^{ème} groupe) pour le calcul de la moyenne générale. Il sera normalement applicable pour la session 2016.

En conséquence cette première session de déroulement du bac STAV dans sa formule renouvelée, malgré quelques difficultés, s'est déroulée avec succès. Il ne me paraît donc pas nécessaire d'organiser un groupe de travail en format CTEA ou CNEA sur ce sujet. Cependant, je reste bien sûr à votre disposition pour approfondir certains des sujets évoqués, si vous le souhaitez.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Michel LEVÊQUE